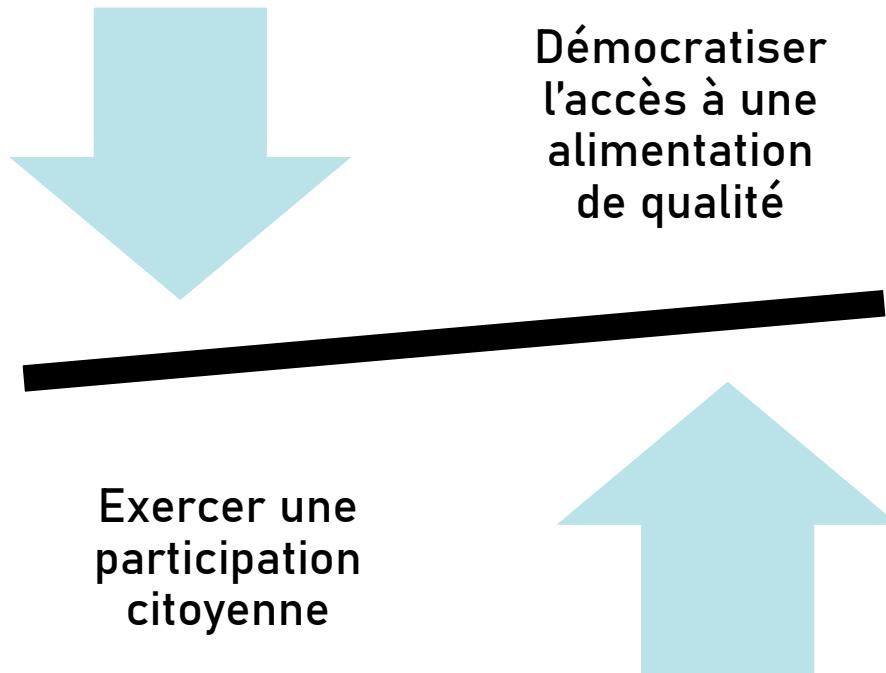


La Caisse Alimentaire Commune – Montpellier

Expérimentation et recherche-action



Faire **démocratie alimentaire** ?



Inégalités sociales et alimentation | Durabilité des systèmes alimentaires | Justice sociale et transition juste | Solidarité démocratique



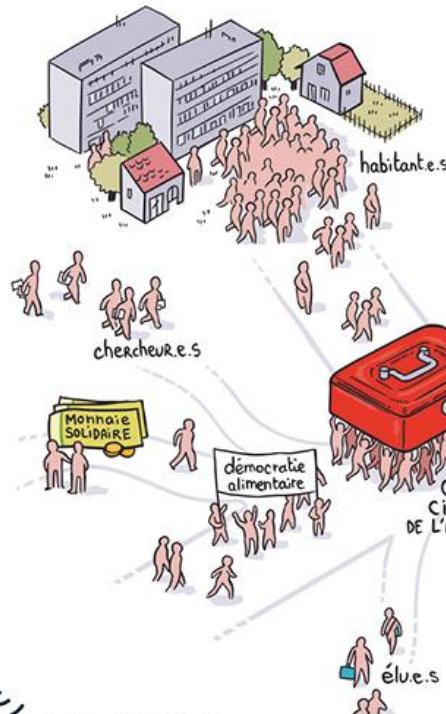
Un Comité Citoyen de l'Alimentation :

Instance de gouvernance de la caisse, composé de 61 habitant-es de la Métropole, dont la moitié sont concernés par la précarité



Budget collectif :

abondé par des cotisations citoyennes (chacun cotise chaque mois selon ses moyens), et des subventions publiques et privées



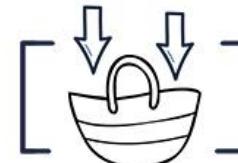
La Mona :

outil de transaction qui permet d'acheter des produits dans le circuit conventionné



EXPERIMENTATION 2023-2024

La Caisse permet aux 370 participant-es de dépenser chaque mois 100 MonA (euros) dans des lieux de distribution alimentaire conventionnés, ouverts à tout-es, choisis par le comité (épiceries, producteurs, groupements d'achats...).



Un circuit de distribution conventionné :

28 producteur-ices, 9 artisan-e-s et 12 magasins



Mutualisation :

mutualisation des approvisionnements et de la logistique, appui à la structuration de filières

Création d'un collectif de coopération été / automne 2021



Mobilisation Citoyenne

février à septembre 2022



Le comité citoyen de l'alimentation – automne 2022

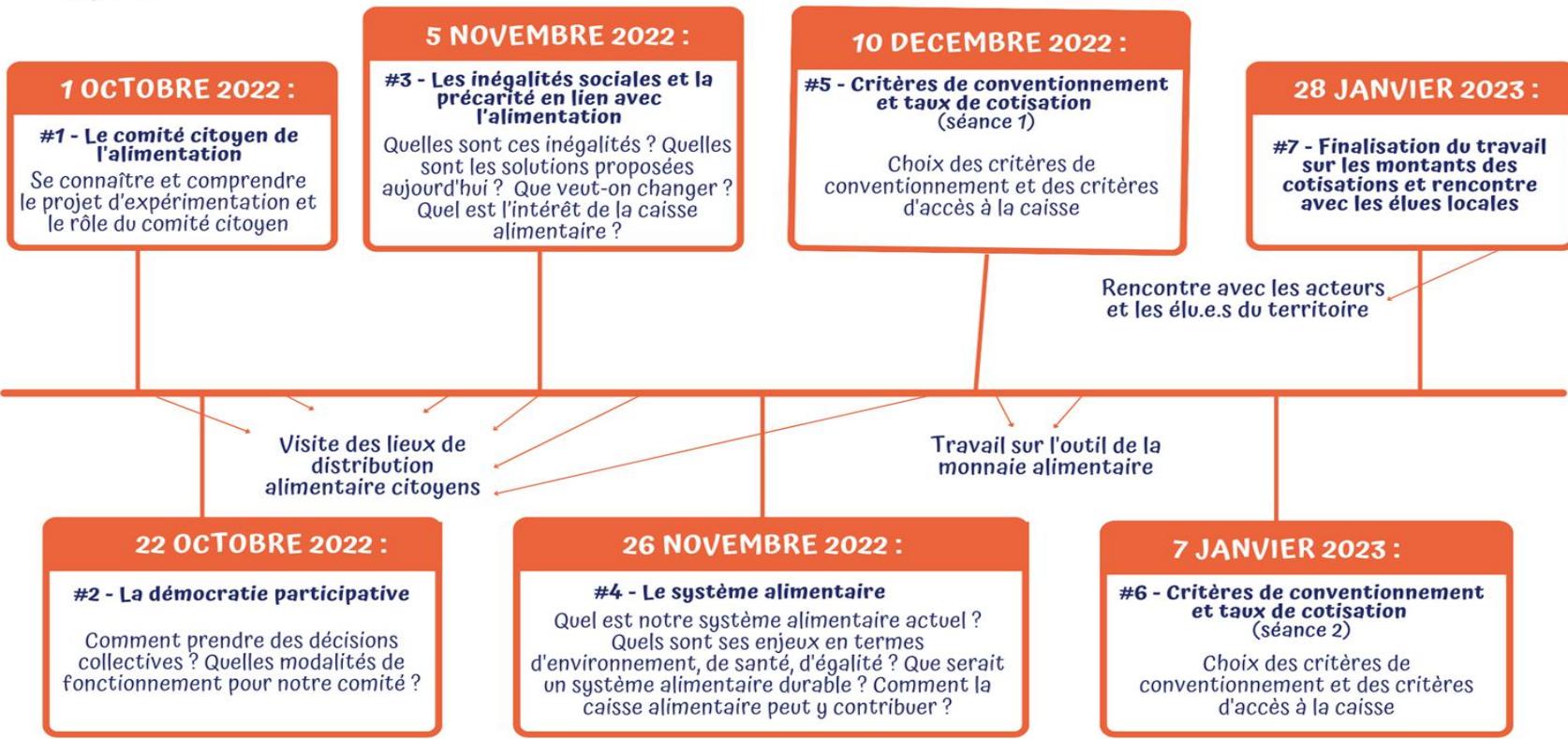


Lancement de la Caisse Alimentaire Commune – 28 janvier 2023





COMITÉ CITOYEN DE L'ALIMENTATION PROGRAMME 2022



Les décisions du Comité Citoyen

Le Guide d'autodétermination des cotisations

TERROIRES À VIVRE S'ENTRETIENNENT

CAISSE ALIMENTAIRE COMMUNE
GUIDE D'AUTODETERMINATION DU MONTANT DE COTISATION
SCÉNARIO VALIDIÉ PAR LE COMITÉ CITOYEN LE 28 JANVIER 2023

POUR DÉMARRER, LE COMITÉ CITOYEN DE L'ALIMENTATION PROPOSE UN MODE DE FONCTIONNEMENT DE LA CAISSE ALIMENTAIRE COMMUNE BASÉ SUR UN CHOIX DE MONTANT DE COTISATION GUIDÉ !

TROIS CRITÈRES POUR ACCOMPAGNER LE CHOIX DU MONTANT DE COTISATION DES PARTICIPANTS:

DEFINITION

BOUSSOLE

Le revenu Mensuel est composé du revenu du travail (à comprising commission, bonus et pourboires), de prestation de retraite, de rentes, d'indemnités de remplacement de revenus, de pensions alimentaires accordée en justice, de prestation d'aide sociale, de prestation d'aide au emploi ou d'allocation de solidarité sociale.

BUDGET DISPONIBLE * Habituellement appelle Reste à Vivre

Le Budget Disponible est le montant qui me reste une fois que j'ai payé les charges fixes : loger, crédit immobilier, charges, assurances, abonnements et consommation (eau, électricité, téléphone...), transports...

BUDGET ALIMENTAIRE

Le Budget Alimentaire est la somme de ce que je dépense pour mait l'alimentation à domicile.

COMMENT PRENDRE EN COMPTE LA COMPOSITION DU FOYER ?

Les trois critères ci-dessous sont à considérer selon la composition du foyer. Il s'agit d'additionner les montants individuels des membres du foyer puis de les diviser selon le nombre de personnes qui composent le foyer. Les adultes comptent pour 1 et les enfants de moins de 14 ans comptent pour 0,5.

REPÈRES D'ACCOMPAGNEMENT:

Le Comité Citoyen de l'Alimentation propose aux participant-e-s de la Caisse de définir leur montant de cotisation en utilisant les repères ci-dessous. Les trois critères vont déterminer 3 montants de cotisation différents (ou pas...). Les montants de cotisation pourraient être modifiés tous les 3 mois.

REVENU MENSUEL

MONTANT DE COTISATION SUGGÉRÉ

BUDGET DISPONIBLE

MONTANT DE COTISATION SUGGÉRÉ

BUDGET ALIMENTAIRE

MONTANT DE COTISATION SUGGÉRÉ

Le processus de Conventionnement

TERROIRES À VIVRE S'ENTRETIENNENT

CAISSE ALIMENTAIRE COMMUNE
LES 5 LIEUX DE DISTRIBUTION CONVENTIONNÉS



LES POINTS DE CONVERGENCE :

- Gouvernance collégiale et transparente (asso, coopérative)
- Mixité sociale, inclusion et prix unique pour tou.te.s
- Soutien aux producteurs via une rémunération correcte du travail
- Lien direct aux producteurs, basé sur la confiance et pas uniquement les labels
- Choix des approvisionnements : majoritairement des produits bio et/ou locaux, identifiés comme éthiques. Volonté d'avoir un impact positif sur le modèle agricole
- Grande variété de produits liée à la complémentarité entre les différents lieux

LES POINTS DE VIGILANCE :

- La durabilité économique des structures : fragilité des financements, difficulté à trouver un modèle économique viable
- Problématiques de local/lieu difficile à trouver
- Repose énormément sur le bénévolat



Enjeu :
RENFORCER ET SÉCURISER LES INITIATIVES EXISTANTES



Perspective :
DÉPLOYER DE NOUVELLES INITIATIVES CITOYENNES, AVEC LES CRITÈRES RETENUS CI-DESSUS

tav-montpellier.xyz

Critères de conventionnement

5 grands critères :

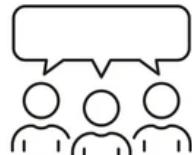
- Praticité et accessibilité
- Qualité environnementale et santé
- Relation avec les producteurs
- Modèle économique, gouvernance et éthique
- Relation entre la structure et le comité citoyen

Grille de conventionnement point de vente
(synthétique)



Critère	Description	Score
Accessibilité et praticité		
Maillage territorial	Complémentarité avec l'offre déjà conventionnée	1 à 3
Diversité des produits	Offre mono-produit ou permet d'y faire toutes les courses ?	1 à 3
Accessibilité physique	Accessible en voiture / transport en commun / vélo / pour les PMR	1 à 4
Accessibilité temporelle	Le lieu a t-il une large amplitude horaire ?	1 à 3
Qualité environnementale et santé		
Respect de l'environnement	Part de produit labellisés AB / N&P / autre démarche	0 à 3
Emballage et plastiques	Part des produits en VRAC ou sans emballages	0 à 3
Santé	Part et mise en avant des produits frais / non transformés	0 à 3
Relation avec les producteurs		
Local et de saison	Part des produits locaux et de saison	0 à 3
Circuit de commercialisation	Longueur du circuit de distribution (du producteur au consommateur)	0 à 3
Relation aux producteurs	Durabilité et qualité des relations avec les producteurs	0 à 3
modèle économique, gouvernance et éthique		
Gouvernance de la structure	Qui décide ? association / coopérative vs multinationale	0 à 3
Prix, marges et accessibilité économique	Marge limité pour privilégier les producteurs ou forte rentabilité ?	0 à 3
Conditions de travail	Type de contrat, rémunération et conditions de travail des salariés	0 à 3
Relation entre la structure et le projet de caisse		
Intérêt pour le projet	Adhésion du point de vente au projet (vs opportunité commerciale)	Appréciation

Typologie et profil des participant·e·s



Les expérimentateur·ice·s

70% de femmes (*Montpellier : 53%*)

47 % vivent sous le seuil de pauvreté (*Montpellier : 19%*)

72% Bac+3 (*Montpellier : 35%*), 63% dans une asso
La moitié sont concerné·e·s par la précarité alimentaire

23% ont recours à l'aide alimentaire

Des participant·e·s engagé·e·s dans l'alimentation durable

67% consomment du bio 1/semaine (*France : 34%*)

Les membres du Comité citoyen

81% de femmes

Divers milieux sociaux

64% Bac+3, 74% dans une asso

La moitié sont concernés par la précarité alimentaire

28% ont recours à l'aide alimentaire

60% consomment du bio 1/semaine

=> Une composition sociale représentative des participant·e·s à l'expérimentation

Depuis 2025...

- Augmentation du **nombre de foyers**
- **Evolution des montants** de MonA mensuels en fonction de la composition familiale
- Renouvellement du **comité citoyen**
- Poursuite du conventionnement et nouveaux points de vente
- Création d'une **caisse d'investissement**
- Des enjeux forts de « **modèle socio-économique** et de stratégie politique
- Structuration d'une **association**

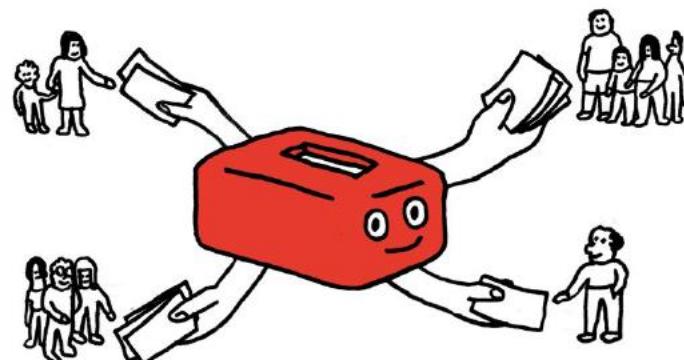


La Cotisation

①
JE DONNE
EN FONCTION
DE MES MOYENS.



②
JE REÇOIS
SELON MES BESOINS.



Chaque mois, les foyers reçoivent une somme en Mona en fonction du nombre de leurs membres.

1 PERSONNE	100 MONA
2 PERSONNES	150 MONA
3 PERSONNES	180 MONA
4 PERSONNES et +	220 MONA

1 MONA = 1 EURO

③
J'ACHÈTE DE BONS PRODUITS
DANS DES LIEUX CONVENTIONNÉS.



CONVENTIONNÉ
C'EST CHOISI
COLLECTIVEMENT
SUR DES CRITÈRES
DE QUALITÉ,
DE RELATION AUX
PRODUCTEUR·ICES,
DE CONDITIONS
DE TRAVAIL,
DE PRATICITÉ

La Cotisation



GUIDE D'AUTODÉTERMINATION DU MONTANT DE COTISATION N° 3 AVEC PRISE EN COMPTE DE LA COMPOSITION DU FOYER

Pour définir votre cotisation, le comité citoyen vous propose de déterminer vous-même votre cotisation, sans fournir de justificatif, en suivant ces 5 étapes.

1ÈRE ÉTAPE : JE DÉFINIS LE MONTANT DE MON ALLOCATION

Pour cela, je compte le nombre de personnes de mon foyer que je souhaite engager dans l'expérimentation.

Foyer au sens de ménage comme désignant l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de colocation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne.

Exemple de situation où tous les membres du foyer ne sont pas engagés dans l'expérimentation :
Parent seul avec deux enfants, je vis dans une colocation avec un couple et leur enfant unique. Je souhaite m'engager dans l'expérimentation avec mes deux enfants, je note ainsi 3 personnes engagées dans l'expérimentation et j'aurai droit à 180 MonA.

1 PERSONNE ENGAGÉE	3 PERSONNES ENGAGÉES	3 PERSONNES ENGAGÉE	4 PERSONNES OU PLUS ENGAGÉES
JE REÇOIS 100 MONA	JE REÇOIS 150 MONA	JE REÇOIS 180 MONA	JE REÇOIS 220 MONA

NB : Si j'estime que je ne dépenserai pas ce montant d'allocation, je peux choisir le montant d'allocation MonA inférieur à celui déterminé par le nombre de personnes engagées.

2ÈME ÉTAPE : JE CALCULE POUR L'ENSEMBLE DES PERSONNES QUE J'ENGAGE DANS L'EXPÉRIMENTATION

LE REVENU MENSUEL NET

Le Revenu mensuel net est composé de l'ensemble des revenus de tout les membres engagés dans l'expérimentation : revenu du travail (y compris commissions, bonus et pourboires) ; indemnité chômage ; pension de retraite ; prestations sociales (RSA, Allocation Adulte Handicapé, aides au logement, prestations familiales...) ; rentes et dividendes ; pension alimentaire ; allocations de solidarités sociales ; et toutes autres formes de revenu...

LE BUDGET DISPONIBLE * Habituellement appelé Reste à Vivre

Le Budget Disponible est le montant qu'il me reste une fois payées les charges fixes : loyer, crédit immobilier, charges, assurances, taxes, abonnements et consommation (eau, électricité, téléphonie...), transports ...

J'OBTIENS
= ...

= ...

3ÈME ÉTAPE : JE CALCULE LE NOMBRE DE PARTS QUE REPRÉSENTENT LES PERSONNES QUE J'ENGAGE DANS L'EXPÉRIMENTATION

Pour ce calcul je compte : 1 part pour le premier adulte engagé ; 0,5 part pour chaque adulte engagé supplémentaire et pour chaque enfant engagé à partir de 14 ans ; 0,3 part pour chaque enfant engagé de moins de 14 ans.

1 adulte	2 adultes	1 adulte + 1 enfant (>14ans) +1 enfant (<14ans)	2 adultes + + 1 enfant (<14ans)	2 adultes + + 2 enfants (>14ans) +2 enfants (<14ans)
1 = 1 Part	1 + 0,5 = 1,5 Part	1 + 0,5 + 0,3 = 1,8 Part	1 + 0,5 + 0,3 = 1,8 Part	1 + 0,5 + 0,3 + 0,3 + 0,3 = 2,6 Parts

J'OBTIENS = ... PART(S)

4ÈME ÉTAPE : JE CALCULE MES RESSOURCES PAR PART

Les montants obtenus à la 2ème étape sont à déterminer en fonction du nombre de parts défini à la 3ème étape.
Pour cette 4ème étape je divise donc mon :

REVENU MENSUEL NET par le nombre de parts →	3ÈME ETAPÉ	REVENU MENSUEL NET/PART	3ÈME ETAPÉ
		...	BUDGET DISPONIBLE/PART

J'OBTIENS = ... REVENU MENSUEL NET/PART

J'OBTIENS = ... BUDGET DISPONIBLE/PART

5ÈME ÉTAPE : JE DÉFINIS MON MONTANT DE COTISATION À L'AIDE DU BON REPÈRE

En fonction de mon montant d'allocation choisi en 1ÈRE ETAPÉ, je me réfère au bon repère.

100 MONA → REPÈRE A

150 MONA → REPÈRE B

180 MONA → REPÈRE C

220 MONA → REPÈRE D

Sur le repère choisi, face à mon REVENU MENSUEL NET/PART et mon BUDGET DISPONIBLE/PART, je prends connaissance des montants de cotisation suggérés.

REPÈRE DE COTISATIONS SUGGÉRÉES POUR UNE ALLOCATION DE 100 MONA:

A

Le Comité Citoyen de l'Alimentation propose aux participant-e-s de la Caisse de définir leur montant de cotisation à l'aide du repères ci-dessous. Les deux critères vont déterminer 2 montants de cotisations différents (ou pas...). Dans cette fourchette de cotisations suggérées, à vous de choisir ensuite le montant qui paraît le plus adapté à votre situation ainsi qu'aux vues des enjeux du projet. Le montant de cotisation pourra être modifié si besoin tous les 3 mois.

Revenu mensuel net/ part	Cotisation suggérée pour le foyer	Budget disponible/ part	Cotisation suggérée pour le foyer
635 € ou moins	1 €	205 € ou moins	1 €
750 €	5 €	225 €	5 €
800 €	10 €	250 €	10 €
850 €	15 €	275 €	15 €
900 €	20 €	300 €	20 €
950 €	25 €	325 €	25 €
1000 €	30 €	350 €	30 €
1050 €	35 €	375 €	35 €
1100 €	40 €	400 €	40 €
1150 €	45 €	425 €	45 €
1200 €	50 €	450 €	50 €
1250 €	55 €	475 €	55 €
1300 €	60 €	500 €	60 €
1350 €	65 €	525 €	65 €
1400 €	70 €	550 €	70 €
1500 €	80 €	605 €	80 €
REVENU MÉDIAN MONTPELLIER → 1600 €	85 €	630 €	85 €
1750 €	95 €	670 €	95 €
1850 €	100 €	695 €	100 €
REVENU MÉDIAN MÉTROPOLE → 1900 €	105 €	720 €	105 €
2 100 €	115 €	830 €	115 €
2 300 €	125 €	935 €	125 €
2 500 €	135 €	1045 €	135 €
2 700 €	145 €	1150 €	145 €
2 800 € et plus	150 € et plus	1205 € et plus	150 € et plus

La MonA - Monnaie Alimentaire

MonA Monnaie Alimentaire

Points de vente ▾ Comptoirs des habitants ▾ Aide ▾ Actualités ▾ Adherent ▾

≡ À ce jour

- ✓ 69 utilisateurs
- ✓ 14 Points de vente
- ✓ 1 Comptoirs des habitants

Rubriques

- Commerce alimentaire (4)
- Marchés (11)

Solde e-mlc : 100 eMonA

Payer ma cotisation

Mon code de paiement

Dernières opérations

Situer les Prestataires

The map displays the city of Montpellier and its suburbs, including Le Crès, Castelnau-le-Lez, St-Aun, Luvignac, Les Cévennes, Port Marianne, Boirargues, Vauguières-le-Haut, and Montpellier-Méditerranée. Numerous blue location pins are scattered across the map, each containing a small icon of a dish or food item, indicating the whereabouts of various food outlets.

Actualités

3 points de vente prêts pour la MonA

You pouvez dès maintenant, dépenser vos MonA dans 3 lieux : La Cagette au 19 Av. Georges Clemenceau L'Esperluette 3 rue Marcellin...

LIRE LA SUITE

Crée le 20/02/2023

MonA, la Monnaie Alimentaire de la caisse !

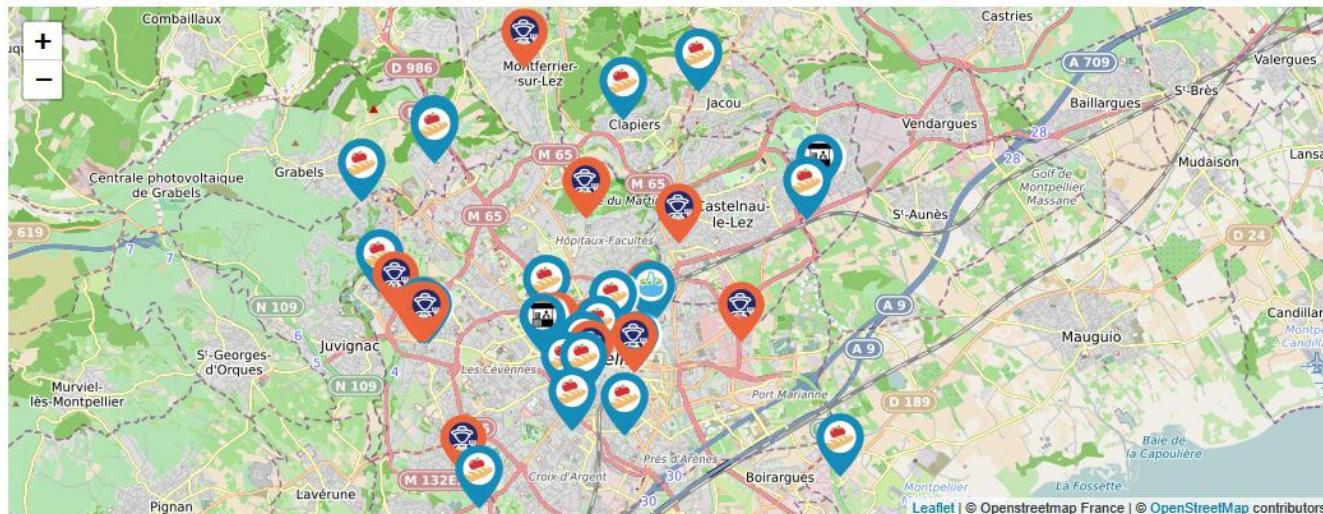
MonA Monnaie Alimentaire Le comité citoyen a décidé du nom de la monnaie samedi 28 janvier, la MonA (Monnaie Alimentaire)

Crée le 30/01/2023

Typologie et profil des points de vente

Carte des points de vente

Carte



59 points de vente conventionnés :

34 producteur·ice·s

10 artisan·e·s

15 magasins

Suivi du comportement des cotisants

Combien de foyers et expérimentateur·ices ?

637 foyers sont enregistrés à la MonA soit plus de 1200 personnes

489 foyers actifs (= ayants cotisé au moins une fois dans les 3 derniers mois) soit environ 950 personnes

Cotisations

Phase 1 : MonA 100 € - Cotisation moyenne de 56€

Phase 2 : montant différencié de MonA selon la taille du foyer (100 / 150 / 180 / 220)
(moyenne d'allocation distribuée = 132 MonA): **cotisation moyenne de 64€**

>> Depuis février 2023 les contributions **citoyennes représentent 53% du budget MonA.**

MonA distribuée

Depuis février 2023 : 1 182 070 MonA

Moyenne d'allocation versée sur 2025 : 130 MonA

>> Montant versé par mois : 58 900€ versé au mois de novembre 2025 décliné en :
248 allocations de 100MonA, 110 allocations de 150 MonA, 33 allocations de 180 MonA et 53 allocations de 220 MonA.

Comment se répartie la cotisation au sein des expérimentateur·ices ?

>> **25% des expérimentateur·ices versent une somme en euros supérieure à celle qu'ils reçoivent en MonA depuis février 2023**

Qui sont les nouvelles et nouveaux participant.e.s de la deuxième phase

- 72% de femmes
- 61% de personnes avec un Bac+3 ou plus
- 81% vivant à Montpellier
- 34% de familles dont 54% de familles monoparentales
- 41% des foyers sous le seuil de pauvreté
- 41% des foyers en situation de privation matérielle et sociale

TROIS GRANDS PROFILS

- Un **groupe aisé fortement diplômé**, fortement consommateur de bio (pas de privation et en emploi)
- Un groupe **précarisé, féminisé**, consommant du bio de manière intermittente (notamment femme seule en situation de précarité économique)
- Un groupe en **grande précarité** pour lequel le bio est inaccessible (famille monoparentale notamment en situation de privation matérielle et social)

Deux productions à découvrir

A retrouver en ligne sur <https://tav-montpellier.xyz>

Un « livret pédagogique pour prise en main politique »

2 - Actions et méthodes de mobilisation citoyenne

[Mobilisation citoyenne : faire avec les habitant-e-s]

La mobilisation des habitant-e-s dans une optique de démocratie alimentaire est un processus qui demande :

D'abord une information, une visite, être mis en mouvement pour prendre un rôle d'une démocratie plus grande, de plus de justice, d'un monde de partage et de respect des autres ou l'alimentation est à la fois un droit pour tout un et un levier pour prendre soin du monde.

De tisser une relation de confiance avec des personnes qui ont une expérience de mobilisation avec lesquelles on va trouver un rôle ou en équipes (et qu'on ne considère pas comme des bénéficiaires) et d'en saupoudrer. Point d'attention : il n'y a pas de recette magique, mais investir dans cela prend du temps : mobilisation n'est pas une question de temps.

De vivre une dynamique collective riche et joyeuse dans des groupes. Cela demande de changer de « logiciel » et d'adopter une posture non plus de « techniciens » de projets ou de « directrices », mais de personnes qui sont dans une culture qui s'interroge et qui agissent dans lesquels nous partageons le pouvoir et la décision.

D'être courageux et humble, car vouloir changer des choses, c'est aussi faire face au manque à entendre en dialogue avec des politiques publiques (qui mettent du temps à bouger) tout des adversaires (que l'on peut comprendre). Le plaidoyer est l'un des outils des collectifs.

Ouvrir : apporter une réflexion et une

Que s'est-il passé à Montpellier ?

En amont de la constitution du comité citoyen de l'alimentation, entre septembre 2021 et octobre 2022, un long travail de mobilisation commune a été réalisé, porté par le collectif de coopération.

Il s'est décliné en 4 temps : identification des enjeux (pourquoi mobiliser?), co-formation des acteurs (comment mobiliser?), mobilisation (actions concrètes dans les quartiers), et co-construction du comité citoyen (atelier de préfiguration).

Pourquoi mobiliser et "faire participer" ?

• Offrir des espaces de parole, permettre aux personnes de faire partie de leur expertise

• Renforcer les compétences des personnes concernées et leur légitimité

• Ouvrir toujours plus largement la participation – faire "ouvrir" les habitants : et si pas "pour"

• Crée du débat contradictoire pour mieux comprendre les enjeux

• Dîner et partager le pouvoir

• Faire démocrate à toute échelle et "faire politique autrement"

• Faire rentrer la parole à toute échelle plus large

Le programme de co-formation (avec l'association Besol)

• L'objectif d'écouter et partager des outils de mobilisation et de mise en débat des questions d'alimentation ; découverte d'outils d'éducation populaire comme le débat mousset, les règles d'inclusion dans un débat, la méthode de l'« atelier participatif » (échanges individuels où chacun se raconte un peu) avant les échanges en groupe, l'écoute active des témoins et indignation des personnes concernées...

Ateliers : outils de mobilisation

Les actions de mobilisation

• Les balades



des balades urbaines pour observer collectivement le paysage alimentaire de son quartier (possibilité d'en faire un podcast)

• Les ateliers cuisine



cuisiner et échanger sur l'idée de caisse alimentaire commune

Les pic-nics

• Se retrouver dans un parc autour d'un repas partagé pour échanger sur l'idée de caisse alimentaire commune



Les projections de film / débats



avec des films comme "Douce France" ou "La part des autres"

• Les ateliers de vidéo participative



Vidéo 100% citoyenne en fil de débat, échange et visite

caisses vides avec des habitant-e-s volontaires sur le thème de « Manger », qui ont permis de donner la parole et faire appeler à leur créativité pour produire 5 courts-métrages. Ils ont été diffusés le 28 octobre 2022 à la Journée de la transition de la Caixa Alimentaire Commune et depuis à de nombreuses occasions, toujours en présence des réalisateurs.

19

Un rapport de recherche-action

Vers un système alimentaire plus durable (donc territorialisé)

Nos systèmes agricoles et alimentaires dans leur modèle actuel, c.-à-d. dominé par l'industrie, financière, engendrent de multiples externalités négatives. Ces coûts de notre système alimentaire (Baud et al. 2021; Le Gennec d'Elbroussin, 2022; Sénat Catholique, 2020) sont de plusieurs ordres.

• Sociaux : dégradation de la biodiversité et pollution, affaiblissement de la biodiversité, pollutions des engrangements et pesticides, pollutions des pluies, épandement des ressources, etc.

• Santé : malnutrition, maladies chroniques, obésité, diabète, maladies mentales, santé mentale, interactions aux pesticides, etc.

• Sociaux : précarité alimentaire et précarité du travail.

• Économiques : coûts publics de santé, coûts publics de traitement et dépollution, subventions publiques.

• Politiques : concentration des pouvoirs politiques et économiques, irresponsabilité, impunité, opacité.

Or que le budget alimentaire des foyers en France est historiquement faible, le coût global du système alimentaire pour notre société n'a jamais été aussi élevé. Un certain nombre de travaux en perspective convergent sur les nécessaires transformations pour un système alimentaire durable (Baud et al. 2021; Le Gennec, 2021; Meier et al., 2019) basé sur la géo-localisation, l'autonomie et la résilience, et renforce l'engagement territorial des systèmes alimentaires. Cependant, l'émergence et la consolidation du modèle agro-industriel et l'expansion de la production mondiale ont entraîné une mondialisation économique, réglementaire, politique, technique et sociologique qui s'appuient à tout moment de la production et des échanges sur les marchés. Ces coûts ne prennent pas en compte les coûts sociaux et environnementaux constitutifs du système alimentaire (Le Gennec d'Elbroussin, 2022).

Justice sociale et transition juste dans les systèmes alimentaires

Le débat sur la transition vers le système alimentaire durable a tendance ce dernières années à penser cette question sous l'angle de la justice. Pour penser cette conception de la justice sociale proposée par la philosophe Nancy Fraser, à savoir une conception fondée sur deux dimensions complémentaires, le redit



Merci pour votre attention !

Merci à l'ensemble des financeurs de l'expérimentation :

